



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 39841

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement du phénomène des contresens sur autoroute et voies express. Selon un recensement effectué la sécurité routière, 167 contresens ont été constatés entre mars 2010 et décembre 2012 sur l'ensemble du territoire national, occasionnant 56 morts et de nombreux blessés. Il est indispensable de tout mettre en œuvre pour prévenir ces contresens, car les accidents qui peuvent en résulter sont le plus souvent d'une particulière gravité. Selon la même étude de la sécurité routière, l'action peut principalement porter sur deux axes : éviter les pénétrations à contresens et améliorer l'information des usagers de la présence d'une voiture à contresens. Des préconisations précises ont été formulées sur le premier point, notamment à travers le renforcement d'une signalétique adaptée sur les bretelles de sorties. Pour le second point, l'information pourrait bien évidemment être améliorée avec l'utilisation systématisée de moyens modernes de communication (panneaux à messages variables, GPS...). Sur la base des conclusions de cette étude, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites le Gouvernement entend réserver à ces préconisations, pour prévenir au mieux les contresens sur autoroute et voies express.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39841

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10508

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)